

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014**

Le vingt juin deux mil quatorze, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par lettre du 12 juin 2014 s'est réuni en séance publique sous la présidence de monsieur Norbert THORY, maire.

### 1) APPEL :

#### Présent(e)s :

M. THORY – M. VENNIN – Mme CARPENTIER – M. JEAN – Mme COCAGNE – Mme LOQUET – M. DELAMARE – Mme CREVEL – Mme VENNIN – M. RENARD – M. DUFLOU – Mme HAREL QUENOUILLE – Mme DELAMARE – M. SCHROEDER – Mme CHASSIN DE KERGOMMEAUX – M. DUBOC – Mme ALMEIDA RIVA – M. CRAMOISAN – M. AUBIN – Mme BARON – Mme BARÉ.

#### Absent(e)s représenté(e)s :

M. PEYROT (pouvoir à M. VENNIN)  
M. LAMPAERT (pouvoir à M. DELAMARE)  
M. DECATOIRE (pouvoir à M. THORY)  
Mme GODOT (pouvoir à Mme LOQUET)  
Mme ARGANT LEFEBVRE Marie (pouvoir à Mme VENNIN)  
M. BEIGNOT DEVALMONT Philippe (pouvoir à Mme BARON)  
M. BAGUET Franck (pouvoir à Mme BARÉ).

#### Absent :

M. CROMBEZ.

La règle du quorum est respectée puisque la majorité absolue des membres du conseil municipal est présente.

### 2) DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Marie-Paule LOQUET est désignée secrétaire de séance.

### 3) ÉLECTIONS SÉNATORIALES – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire rappelle l'objet de la réunion, à savoir l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants qui représenteront la commune, dans le collège électoral, à l'élection, le 28 septembre 2014, portant renouvellement de la série 2 des sénateurs.

Trois listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ont fait l'objet d'un dépôt auprès de monsieur le maire.

Monsieur le maire donne ensuite lecture :

- d'un résumé, concernant les municipalités de 1 000 à moins de 9 000 habitants, des articles L.284, L.286, L.286-1, L.289, L.292, M.293, R.132, R.133, R.137 à R.148 du code électoral,
- du décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014, relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014.

Le bureau électoral est composé de monsieur le maire et des deux membres les plus âgés ainsi que les deux plus jeunes membres du conseil présents :

Président : M. Norbert THORY, maire

Secrétaire : Mme Marie-Paule LOQUET

Assesseurs : M. Serge CRAMOISAN, M. Michel AUBIN, Mme Marie ALMEIDA RIVA et Mme Nathalie CARPENTIER.

Monsieur le maire communique à l'assemblée le nom des candidats :

**LISTE : AGIR POUR LES MESNILLAIS**

NOM	Prénoms	S	Domicile	Date et lieu de naissance
THORY	Norbert, Raymond, Albert	M	11, rue de Belbeuf 76240 LE MESNIL-ESNARD	16/08/1954 à ROUEN (76)
FINET épouse CARPENTIER	Nathalie, Alice, Denise	F	22, rue du Moulin des Prés 76240 LE MESNIL-ESNARD	30/04/1968 à ROUEN (76)
VENNIN	Jean-Marc, Bernard	M	8, rue de Sébastopol 76240 LE MESNIL-ESNARD	24/02/1958 à BUHL – (Allemagne)
BELLET épouse COCAGNE	Evelyne	F	28, rue Marcel Dupré 76240 LE MESNIL-ESNARD	15/12/1963 à ROUEN (76)
JEAN	Xavier	M	7, rue du Pont de l'Arche 76240 LE MESNIL-ESNARD	01/07/1952 à ROUEN (76)
GODOT épouse LEBOURG	Catherine, Jeannette, Louise	F	6, place du Général de Gaulle 76240 LE MESNIL-ESNARD	31/05/1954 à ROUEN (76)
PEYROT	Serge	M	12, rue Marcel Denis 76240 LE MESNIL-ESNARD	26/05/1955 à PARIS (75)
LOQUET	Marie-Paule, Chantal	F	16, allée des Roses 76240 LE MESNIL-ESNARD	23/10/1960 à MARSEILLE (13)
RENARD	Pierre-Marie	M	2, square Maurice Louvrier 76240 LE MESNIL-ESNARD	27/03/1951 à ROUEN (76)
BOUDOUX épouse VENNIN	Christine, Françoise	F	8, rue de Sébastopol 76240 LE MESNIL-ESNARD	29/03/1964 à ROUEN(76)
DELAMARE	Alain, Claude	M	13, route de Paris 76240 LE MESNIL-ESNARD	15/11/1952 à LES HOGUES (27)
HAREL épouse QUENOUILLE	Dominique, Paule, Fernande	F	32, rue Pierre Villette 76240 LE MESNIL-ESNARD	27/07/1962 à GISORS (27)
SCHROEDER	Jean-Luc, Murciat	M	17, rue de l'église 76240 LE MESNIL-ESNARD	14/05/1954 à ROUEN (76)

<b>CISSÉ</b> épouse <b>CREVEL</b>	Combé	F	4, rue de Sébastopol 76240 LE MESNIL-ESNARD	17/11/1959 à ZIQUNCHOR (Sénégal)
<b>DUBOC</b>	Jean-Michel	M	17, rue de Verdun 76240 LE MESNIL-ESNARD	08/05/1965 à ROUEN (76)
<b>GODEFROY</b> épouse <b>DELAMARE</b>	Sandrine, Jacqueline, Virginie	F	14 Ter, rue de Franqueville 76240 LE MESNIL-ESNARD	01/06/1964 à LE PETIT- QUEVILLY (76)
<b>DECATOIRE</b>	David, Philippe, Alain	M	51 ter, rue Sadi Carnot 76240 LE MESNIL-ESNARD	10/06/1982 à ROUEN (76)
<b>QUENOUILLE</b> épouse <b>ALMEIDA</b> <b>RIVA</b>	Marie, Véronique, Thérèse	F	9, rue de Sébastopol 76240 LE MESNIL-ESNARD	13/12/1986 à ROUEN (76)
<b>CROMBEZ</b>	Christophe, Jacques, Marc	M	13, square J.B. Corot 76240 LE MESNIL-ESNARD	10/02/1966 à BERNAY (27)
<b>MARCHE</b> épouse <b>CHASSIN DE</b> <b>KERGOMMEUX</b>	Isabelle, Lucienne, Laurette	F	26, rue du Puits Toutain 76240 LE MESNIL-ESNARD	30/09/1958 à ORLEANS (45)

**LISTE : CONTINUONS ENSEMBLE**

<b>NOM</b>	<b>Prénoms</b>	<b>S</b>	<b>Domicile</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
<b>CRAMOISAN</b>	Serge, Léonard, Marcel	M	8, rue de Lorraine 76240 LE MESNIL-ESNARD	02/02/1944 à ST LEONARD (76)
<b>MORIN</b> épouse <b>BARON</b>	Véronique, Marie	F	2, square Eugène Tirvert 76240 LE MESNIL-ESNARD	26/02/1955 à ROUEN (76)
<b>AUBIN</b>	Michel, Jacques	M	4, rue Erik Satie 76240 LE MESNIL-ESNARD	24/04/1947 à ROUEN (76)
<b>ACCIARO nom</b> <b>d'usage</b> <b>MOULIN</b>	Michelle, Thérèse	F	9, allée des roses 76240 LE MESNIL-ESNARD	15/10/1942 à ORAN (Algérie)
<b>BEIGNOT- DEVALMONT</b>	Philippe, Michel	M	11, rue Alfred Dunet 76240 LE MESNIL-ESNARD	19/02/1955 SAINT- MANDE (96)

**LISTE : ENSEMBLE POUR SERVIR LE MESNIL-ESNARD**

<b>NOM</b>	<b>Prénoms</b>	<b>S</b>	<b>Domicile</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
<b>SEGALA</b> épouse <b>BARE</b>	Laurence, Renée	F	11, rue Robert Pinchon 76240 LE MESNIL-ESNARD	16/10/1951 à ROUEN (76)
<b>BAGUET</b>	Franck, Claude, Cyril	M	10, rue Jean Bréant 76240 LE MESNIL-ESNARD	05/02/1985 à ROUEN (76)

Ainsi, à l'issue d'un vote à bulletin secret, 15 délégués titulaires et 5 suppléants seront désignés suivant le mode de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le maire rappelle que le vote se fait sans débat, au scrutin secret et que chaque conseiller ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

Le scrutin est ouvert à dix-huit heures cinquante minutes et chaque membre du conseil, à son nom, participe au vote en introduisant une enveloppe kraft dans l'urne.

Le scrutin est clos à 19 heures et les membres du bureau procèdent à l'ouverture de l'urne avant de compter le nombre d'enveloppes.  
Les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux.

a) Résultats du scrutin à bulletin secret :

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Représentés : 7  
Votants : 28

Liste « Agir pour les mesnillais » : 22 voix  
Liste « Continuons ensemble » : 4 voix  
Liste « Ensemble pour servir les mesnillais » : 2 voix

b) A l'issue des opérations de calcul pour l'attribution des sièges, le bureau électoral constate qu'il y a lieu d'attribuer :

⇒ **12 sièges de délégués à la liste « Agir pour les mesnillais » :**

M. THORY – Mme CARPENTIER – M. VENNIN – Mme COCAGNE – M. JEAN –  
Mme GODOT – M. PEYROT – Mme LOQUET – M. RENARD – Mme VENNIN –  
M. DELAMARE – Mme HAREL QUENOUILLE.

⇒ **2 sièges de délégués à la liste « Continuons ensemble » :**

M. CRAMOISAN – Mme BARON.

⇒ **1 siège de délégué à la liste « Ensemble pour servir les mesnillais » :**

Mme BARÉ.

⇒ **5 sièges de suppléants à la liste « Agir pour les mesnillais » :**

M.SCHROEDER – Mme CREVEL – M. DUBOC – Mme DELAMARE – M. DECATOIRE.

Monsieur le maire proclame les résultats en donnant, en premier lieu, le nom des délégués puis, celui des suppléants, de façon distincte, dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'entre elles, dans l'ordre de présentation des candidats.

Les délégués élus, les suppléants présents n'ont pas fait part de leur refus éventuel d'exercer leur mandat, par oral ou par écrit au bureau électoral. Ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

Le procès verbal est dressé publiquement et signé par Monsieur le maire, les autres membres du bureau électoral et la secrétaire de séance. Aucune observation n'a été formulée par les membres du conseil municipal.

La séance est levée à 19h15 et le procès-verbal est clos à 19h30.

La secrétaire de séance,  
Madame Marie-Paule LOQUET  
Adjointe au maire,  
Déléguée aux affaires culturelles et artistiques